

## “ La Française ” condamnée

C'est pour avoir soutenu la même thèse que l'*Abolitionniste*, pour avoir mis en cause dans *La Française* une conférencière qui, quels qu'aient été ses mobiles, défendait l'utilité des maisons de tolérance (1) que *La Française* vient d'être condamnée pour diffamation à verser à ladite dame une somme de huit mille francs.

Dès que l'arrêt nous sera signifié, nous le publierons avec quelques commentaires sur le procès. Nos amis verront que malgré les témoignages des autorités publiques et celui des ligues de moralité, la loi, sous prétexte de diffamation, peut considérer comme « de mauvaise foi » les honnêtes gens qui poursuivent en tout désintéressement un idéal moral.

On comprend que Stavisky ait pu commettre sans être dénoncé ses escroqueries scandaleuses.

On comprend qu'à Marseille personne n'ose lutter contre les tenanciers.

On comprend même que certains hésitent à dénoncer les parents brutaux qui font souffrir leurs enfants.

Ne pourraient-ils, les uns et les autres, être accusés de « diffamation » pour avoir fait leur devoir ?

En tous cas, que nos amis se rassurent; ce jugement n'arrêtera en rien nos campagnes : nous continuerons, s'il le faut, à dénoncer les méfaits du régime actuel et ceux qui en vivent.

**C. Brunschvicg**

(1) Voir *La Française* du 10 décembre 1932.

1934-01-12  
n° 1129.